



PRÉFÈTE
DE LA SARTHE



Le Mans, le 12 août 2015

Charte « Relais Motards Calmos »

Corinne ORZECOWSKI, préfète de la Sarthe, et la Fédération Française des Motards en Colère 72 (FFMC) se réjouissent de la signature par Emmanuel BARBE, délégué interministériel de la sécurité routière et Nathanaël GAGNAIRE, directeur général de la FFMC d'une convention intitulée : « charte relais motards calmos ».

Un « relais motards calmos » est un lieu d'échanges entre la FFMC, ses partenaires et les usagers, qui s'inscrit dans une politique globale d'amélioration de la sécurité des usagers des deux roues motorisées.

La Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière (DSCR) s'engage à fournir à la FFMC et ses antennes départementales la signalétique nécessaire à la mise en place de ces relais.

Dans le département de la Sarthe, les « relais motards calmos » seront mis en place pour accueillir les motocyclistes français et étrangers sur les événements suivants :

- Les 24 Heures du Mans Moto ;
- Le Grand Prix de France Moto.

Depuis 3 ans déjà, la FFMC 72 organise lors de ces épreuves des actions de prévention et de sensibilisation afin de réduire le nombre d'accidents dans lesquels les motards sont impliqués : alertes sur les infrastructures dangereuses, sensibilisation des usagers au sur-remplissages des réservoirs, actions "Veille" sur les lieux de contrôles.